

Département de la Manche - Canton de Bréhal  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Procuration : 1  
Présents : 13

DATE DE  
CONVOCAION

21/07/2020

DATE D’AFFICHAGE

31/07/2020

L’an deux mille vingt le vingt-neuf juillet à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire sur la convocation qui leur a été adressée

Etaient présents :

BONJOUR David, TIROT Stéphanie, BELIN Georges, adjoints,  
LAINÉ Michèle, Maire délégué de Le Mesnil Drey,  
MOULIN Jacky PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne, SEBIRE Michael, LE CORFEC Stéphanie, BIDOT Hélène, ANELLI Franck, MARIE-AMIOT Antoine, formant la majorité des membres en exercice  
Absent excusé ayant donné procuration : TÉTREL Sylvie  
Absent excusé : DURAND Alexandre  
Secrétaire de séance : BELIN Georges

**2020-88 -ACHAT COMMERCE CONSORTS FUENTES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2020-71 l’autorisant à faire valoir le droit de préemption pour l’achat du commerce, le dossier est en cours.

Pour information, M. Fuentes arrête son activité fin septembre mais le juge des tutelles n’a pas transmis sa décision.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à :

conserver le notaire de M. Fuentes soit Maître Béguin à Montmartin-sur-Mer

signer l’acte pour 125 000€ (murs et fonds) licence comprise

Et autorise M. Belin à signer l’acte, si la signature devait intervenir pendant l’absence de Mme Le Maire

**2020-89 -LOCATION COMMERCE ET HABITATION**

Suite à l’achat du commerce de M. Fuentes, Mme Le Maire informe le élu, qu’il y a un candidat pour louer le commerce et l’habitation.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à :

établir un bail au nom de M. CUREAU Jean-Marc, pour le local commercial et le local d’habitation au prix de 500€ par mois la première année, à revoir au bout d’un an (si la clause est possible)

contacter Maître Paysant-Damour notaire à Gavray pour établir ce bail.

**2020-90 DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Pour l’achat de ce commerce il est possible de déposer un dossier de subvention

Mme le Maire présente le coût pour l’achat du commerce dans le bourg de Folligny afin de maintenir de l’activité.

Le Conseil Municipal :

Retient le montant pour 125 000€ (achat mur, fonds et licence)

Approuve l’avant-projet et le plan de financement

Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par la commune

Sollicite l’aide de l’état au titre de la DETR

Autorise Mme. le Maire à signer les actes à intervenir après la délivrance de l’accusé de réception de dossier complet par les services de la Sous-Préfecture.

**2020-91- DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**

Mme le Maire expose qu’une demande de subvention Leader a été déposée et qu’un dossier est à compléter.

Le Conseil Municipal autorisation Mme Le Maire à poursuivre et signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

2020-92- **Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement d'achat de terrains**  
**(Acquisition commerce Consorts Fuentes, terrains M et Mme Sipan, M et Mme Whittaker**

**ARTICLE-1 :** Madame le Maire FOLLIGNY

est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : **160 000 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **7 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

**ARTICLE-2 :** Le taux nominal de l'emprunt sera de : **0,55 %** - Taux Fixe,  
en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **0,57799 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à **5 714,29 Euros**.

Les frais de dossier d'un montant de **160 €** seront déduits du déblocage de prêt.

**ARTICLE-3 :** Le conseil municipal de Folligny s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

**ARTICLE-4:** Le conseil municipal de Folligny

- autorise Madame le Maire à intervenir au nom de Folligny à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place

2020-93- **MISE EN PLACE DE LA CARTE PUBLIC ACHAT**

en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

**Article 1**

L'Instance délibérante décide de doter d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public

La solution Carte Achat Public de la Caisse d'Epargne de Normandie sera mise en place au sein de la commune de FOLLIGNY dans un délai maximal de 8 jours ouvrés suivant la réception de la délibération.

**Article 2**

La Caisse d'Epargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de la commune de Folligny la carte d'achat des porteurs désignés.

La commune de FOLLIGNY procèdera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne Normandie mettra à la disposition de 1 carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par la carte achat de Folligny est fixé à 10 000 € pour une périodicité annuelle.

**Article 3**

La Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de Folligny dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

**Article 4**

L'Instance délibérante sera tenue informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

## **Article 5**

La commune de FOLLIGNY créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune de FOLLIGNY paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

## **Article 6**

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 €uros.

L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 €uros (offerte la 1<sup>ère</sup> année)

Une commission sera due sur toute transaction sur son montant global fixée à 0,20 % :

### **2020-94 - CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES**

M. Bonjour, premier adjoint, présente le projet, il est nécessaire dans un premier temps, de faire un relevé topographique, Mme Le Maire présente des devis :

Devis GEOMAT : 1320.00 € TTC

Devis SEGUR : 768 € TTC

Le Conseil Municipal retient le devis du cabinet SEGUR pour la somme de 768 €

Une note de cadrage a été distribuée aux élus pour étudier le projet de cellules commerciales

Il faut avoir un projet ambitieux de long terme et l'inscrire dans une stratégie globale de développement économique. Le bâtiment devra être pensé sur le long terme : efficacité énergétique, confort de travail pour le commerçant ; haute qualité architecturale pour l'émergence d'un totem de territoire : orientations ; développement durable, bio sourcés, modularité et flexibilité.

Le but est d'accompagner et apporter une dynamique aux commerçants désirant s'installer sur la commune.

Après débat, le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet.

### **2020 – 95 SALLE DE LE MESNIL DREY**

Une VMC est nécessaire pour la salle de Le Mesnil Drey

Devis entreprise Joël RIVIERE : 1 375.36€

Devis entreprise Lebéhot Jérôme : 2 043.83 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise de M. Rivière pour la somme de 1 375.36 €

### **2020- 96 - Devis informatique**

Des devis ont été demandés pour les mairies de Le Mesnil Drey et la Beslière pour l'achat d'imprimantes et un disque dur pour l'ALSH.

Le Conseil Municipal retient le devis d'Hyper Buro de 303.84€ TTC

### **2020-97- JOURNAL COMMUNAL**

M. Bonjour, premier adjoint, présente des devis :

Certaines choses seront faites par les élus (photos, textes...)

Pour deux journaux par an avec une vingtaine de pages.

Entreprise Agitées du Bocage : 1 450.00€ TTC

My com'factory : 1 550.00 € TTC

Le Conseil Municipal retient le devis des Agitées du Bocage.

Réunion de la commission pour le journal le 31 août à 12h30

### **2020 -98- DEMANDE DE PARTICIPATION ALSH LA HAYE PESNEL**

Mme le Maire informe les élus, du courrier reçu de la Mairie de La Haye Pesnel en date du 02 juillet dernier, demandant de soumettre à l'attention du Conseil Municipal de Folligny, le déficit de fonctionnement de la commune de la Haye Pesnel pour :

- leur ALSH soit 8.95 € par ½ journée et par enfant et

- pour l'accueil ado soit 10.10 € par jour et par ado.

Cela concerne les enfants domiciliés dans notre commune, pour l'année 2019.

Le montant demandé est de :

- Alsh 2019 montant 2 890.85 € (soit pour 9 enfants : 323 ½ journées à 8.95€)
- l'accueil ado 2019 :
  - o 1 171.60 € pour folligny (soit pour 9 enfants : 116 jours à 10.10€)
  - o 171.70 € pour Le Mesnil Drey (soit 2 enfants : 17 jours à 10.10€)

**Le Conseil Municipal selon la convention signée avec la Haye Pesnel en date du 22/03/2004 :**

- **REFUSE** le paiement de 2 890.85 € pour l'ALSH, considérant que Folligny, possède un ALSH et qu'aucune autorisation n'a été délivrée.
- **AUTORISE** le paiement de 1 171.60€ et 171.70 € pour l'accueil ado 2019, comme convenu dans les années précédentes.

**2020-99- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES DE LA HAYE PESNEL  
POUR 2019 ET FOURNITURES SCOLAIRES 2020**

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de La Haye Pesnel, en date du 02 juillet concernant les frais de fonctionnement des enfants qui ont fréquenté les écoles de la Haye Pesnel au cours de l'année 2019, et qui sont domiciliés sur Folligny, le Mesnil Drey, la Beslière. soit 492.59 € par élève et pour les fournitures scolaires 43€ par élève. Pour 2019 cela concerne 5 élèves.

Le Conseil Municipal considérant que Folligny possède toutes les structures nécessaires pour l'accueil des enfants refuse les participations demandées.

**2020-100- CONVENTION GENS DU VOYAGE**

Mme le Maire informe les élus que régulièrement des personnes s'arrêtent au champ de foire et utilisent l'eau et l'électricité, donc il est proposé de faire signer à chaque fois une convention.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer une convention à chaque fois.

**2020 -101- ASSAINISSEMENT COLLECTIF -RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC ANNEE 2019 (RPQS 2019)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, et après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement de l'année 2019.

**DEMANDE D'UTILISATION D'UN TERRAIN POUR UNE AUTO ECOLE**

Mme le Maire informe le Conseil qu'une auto-école CER de Granville a fait une demande pour utiliser une petite partie du champ de foire pour donner des cours de conduite de moto.

M. Bonjour a demandé des devis pour un enrobé : coût environ 17 000 € pour l'auto-école.

Ce dernier attend une réponse de Sartilly.

A revoir

**2020-102-ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET COMMUNAL**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'admission en créances éteintes sur le budget communal concernant Mme Aurélie BOSCHER pour un montant de 599.10 € en créance éteinte.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

**2020- 103- ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'admission en créances éteintes sur le budget communal concernant Mme Aurélie BOSCHER pour un montant de 605.47 € en créance éteinte.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

**2020-104 -DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de refaire une commission de contrôle des listes électorales.

Folligny étant une commune de plus de 1000 habitants mais n'ayant eu qu'une liste cette commission sera constitué par le Préfet d'un représentant de l'administration, d'un représentant du Tribunal et d'un représentant du Conseil Municipal qui est un conseiller dans l'ordre du tableau mais qui ne peut ni être maire ou adjoint et d'un suppléant.

Sont désignés M. MOULIN Jacky titulaire et Mme BENSET Jocelyne suppléante.

**2020-105- DESIGNATION DES DELEGUES AU SECTION D ACTION GERONTOLOGIQUE DE LA HAYE PESNEL (SAG)**

Le Conseil Municipal désigne :

- Mme Lainé Michèle
- Michaël SEBIRE

**2020- 106- DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DÉFENSE**

Le Conseil Municipal désigne M. MOULIN Jacky

**LOTISSEMENT JARDIN DE LA PRIEURÉE**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que les compromis sont en cours pour 5 terrains, ils seront signés chez Maître PAYSANT-DAMOUR.

**REPAS DES ANCIENS**

Musique et repas réservés mais dans l'attente de l'évolution du COVID-19  
Cela sera revu en septembre.

**2020- 107- FLEURISSEMENT**

Afin de revoir le fleurissement, M. Bonjour, présente des pots spécifiques pour le fleurissement, pour les trois communes à 410€ HT le pot de l'entreprise Atech de Cholet

Leur mise en place serait faite progressivement.

Tranche 1 : deux dans chaque commune 6 x 410 € HT

Soit avec les frais de port 3412€ TTC

Le Conseil Municipal accepte la première tranche

**BOITE A LIVRES**

En collaboration avec M. AMIOT, M. Bonjour présente le projet de boîte à livres.

La commune achète le bois, et un bénévole fabriquera 3 boîtes à livres

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

**2020-108- ABRI BUS**

Mme Le Maire délégué de Le Mesnil Drey, présente des devis d'abri à monter, pour changer l'abri bus à Le mesnil Drey.

Le Conseil Municipal retient le devis de la société Altrad pour 2 539.54€ TTC

**ALSH**

Sandra Aumont est en congé maternité début octobre, il faut prévoir son remplacement.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait possible peut-être de prendre un apprenti.

A revoir en septembre.

**Intervention ALSH**

Afin d'agrémenter les mercredis au centre de loisirs, une animation le mercredi, serait possible à 38€ de l'heure, soit 1h30 par mercredi, tout au long du premier trimestre, soit du 08 septembre au 16 décembre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Gare de Folligny** : réunion 31 juillet à 11h à la Mairie avec la ligne Paris-Granville.

Et le 12 août 2020 : visite de la gare avec Mille et une Gare.

**Logiciels école et ALSH**

Refaire un paramètre au coût de 153 € TTC

Avec deux ½ journées de formation

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

### **Demande de Melle Lainé Laurie**

Une habitante a été élue Miss Internationale Normandie et afin de continuer elle a fait une demande à la Mairie pour financer son parcours.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le principe, considérant que d'autres demandes pourraient être faites. M. Belin propose de passer par une association et que la commune donne une subvention plus importante en 2021, mais en retour Melle Lainé devra être présente lors de diverses manifestations communales.

- ▶ Réunion avec M. Hernot, de la DRD un comptage va avoir lieu à l'entrée et la sortie du bourg et une Aire de co-voiturage est prévue au Repas.
- ▶ ENEDIS : campagne élagage va être mise en place
- ▶ Concours de pétanque le 02 août.
- ▶ Foot : fusion pour les entraînements avec La Haye Pesnel
- ▶ Recherche de pompiers sur La Haye Pesnel
- ▶ Distribution des masques le samedi 29 août 9h 13h
- ▶ Tai-chi : demande d'une salle, mais la salle de Folligny est trop grande.
- ▶ Réunion du Conseil Municipal : le premier mercredi de chaque mois, soit le 02 Septembre
- ▶ Remerciements de diverses associations pour les subventions
- ▶ Mme Le Maire propose de créer une Journée citoyenne : Pour que les habitants participent à diverses choses : pose des plaques numéruées, Le samedi 19 septembre
- ▶ Pôle santé la Haye Pesnel : Mme Prigent est missionnée pour établir une étude de faisabilité sur deux sites retenus : champ de Foire de la Haye Pesnel ou sur La Lucerne d'Outremer.
- ▶ M. Bonjour, propose de faire en 2021 : jardins découverte